



APPEL D'UNE DÉCISION EN VERTU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Veuillez lire les instructions au verso avant de compléter ce formulaire.

IDENTIFICATION DE L'APPELANT			
Indiquez si vous êtes : <input type="checkbox"/> Employeur/Payeur <input type="checkbox"/> Travailleur			
Nom de famille de l'appelant et prénom/Nom de l'entreprise (En lettres moulées)			Adresse postale
Numéro d'assurance sociale (NAS) ou Numéro d'entreprise (NE)	Téléphone	Télécopieur	
<p><i>Veuillez cocher la/les case(s) qui s'appliquent</i></p> <input type="checkbox"/> J'ai aussi déposé un/des appel(s) ou opposition(s) à : <input type="checkbox"/> une cotisation en vertu du RPC ou à l'AE pour cette même période/relation d'emploi – EMPLOYEURS SEULEMENT (formulaire CPT101) <input type="checkbox"/> un avis de cotisation/détermination en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> pour cette même question/année (formulaire T400A) <input type="checkbox"/> un avis d'opposition TPS/TVH (formulaire GST159)			
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DÉCISION (Veuillez joindre une copie de la lettre de décision à ce formulaire.)			
Date de la décision	Législation(s) applicable <input type="checkbox"/> Régime de Pensions du Canada (RPC) <input type="checkbox"/> Loi sur l'assurance-emploi (AE)		
Numéro de référence de la décision	Période(s) sous appel		À :
	De :		
Question(s) portée(s) en appel (<i>cochez une ou plusieurs cases</i>)			
<input type="checkbox"/> Si le(s) travailleur(s) est/sont un/des employé(s) ou travailleur(s) indépendant(s)	<input type="checkbox"/> Le nombre d'heures d'emploi assurable		
<input type="checkbox"/> Si le(s) travailleur(s) a/ont un lien de dépendance avec le payeur	<input type="checkbox"/> Le montant de la rémunération assurable		
	<input type="checkbox"/> Autre _____		
AUTRE PARTIE			
<p>Si vous êtes le travailleur, indiquez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du payeur. Si vous êtes le payeur, indiquez le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro d'assurance sociale (NAS) du/des travailleur(s) concerné(s) par la/les décision(s). <i>(Joindre une/des feuille(s) additionnelle(s) au besoin.)</i></p>			
Nom	Adresse	Téléphone	NAS
<p>Veuillez énoncer tous les faits pertinents concernant votre relation de travail et la/les raison(s) de votre appel. Pour plus d'information, voir le verso de ce formulaire. <i>(Si vous manquez d'espace, joindre une/des feuille(s) additionnelle(s).)</i></p>			
REPRÉSENTANT AUTORISÉ (Veuillez compléter cette section si vous désirez autoriser un représentant pour cet appel.)			
Nom du représentant (en lettres moulées)	Adresse	Téléphone	
SIGNATURE DE L'APPELANT OU DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR UNE SOCIÉTÉ			
Signature	Nom en lettres moulées/Titre	Date	

APPEL D'UNE DÉCISION EN VERTU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Vous pouvez utiliser ce formulaire si vous voulez en appeler d'une décision en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC) ou de l'assurance-emploi (AE). Si vous voulez en appeler d'une **cotisation** en matière de RPC ou d'AE, vous pouvez utiliser le formulaire **CPT101**. Pour présenter une opposition à un avis de cotisation ou de détermination, émis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous pouvez utiliser le formulaire **T400A**. Dans tous les cas, vous pouvez exposer votre requête en détail dans une lettre signée par l'appelant ou par un représentant autorisé pour une société.

Il est important que vous fournissiez tous les faits relatifs à votre relation de travail ainsi que les raisons de votre appel. Vous devez inclure tout document servant à appuyer votre position, tels que des contrats, des copies de chèques de paye ou une entente entre actionnaires. Pour plus de renseignements concernant vos droits d'appel et sur le processus d'appel, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca et notre publication P133, *Vos droits d'appel – Assujettissement au Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi*.

Le site Web de l'ARC vous renseigne et vous donne des explications claires concernant le RPC/AE qui vous aideront à rédiger votre appel. Vous y trouverez un bon nombre de publications et une série d'articles d'interprétation sur le RPC et sur l'AE. Pour en savoir plus sur le statut d'emploi, nous vous recommandons de lire la publication RC4110, *Employé ou travailleur indépendant?*

Date limite :

Pour être valide, le chef des Appels doit recevoir votre demande d'appel de la décision dans les **90 jours** suivant la date à laquelle vous avez été notifié par la Division des décisions au RPC/AE. Veuillez joindre une copie de la lettre de décision. Vous pouvez envoyer votre appel directement au bureau des appels RPC/AE de votre région ou à l'un ou l'autre des Bureaux des services fiscaux

Bureaux des appels RPC/AE :

Bureau des services fiscaux de Saint John

Division des appels RPC/AE
126, rue Prince William
Saint John NB E2L 4H9

Bureau des services fiscaux de Montréal

Division des appels RPC/AE
305, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1A6

Bureau des services fiscaux de London

Division des appels RPC/AE
451, rue Talbot
London ON N6A 5E5

Bureau des services fiscaux de Québec

Division des appels RPC/AE
165, rue de la Pointe-aux-Lièvres
Québec QC G1K 7L3

Bureau des services fiscaux d'Edmonton

Division des appels RPC/AE
10-9700, avenue Jasper
Edmonton AB T5J 4C8

Bureau des services fiscaux de Vancouver

Division des appels RPC/AE, 858BE
9755, boulevard King George
Surrey BC V3T 5E1

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone :

Si vous déménagez après avoir interjeté appel, vous devez informer le bureau des services fiscaux de votre nouvelle adresse et numéro de téléphone (avec l'indicatif régional) où vous pouvez être joint durant le jour.

Représentant :

Si vous souhaitez autoriser l'ARC à traiter avec une autre personne pour vous représenter pour cet appel, veuillez remplir la section « Représentant autorisé » du présent formulaire ou joindre le formulaire CPT139, *Régime de pensions du Canada (RPC) ou de l'assurance-emploi (AE) – Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant*, disponible sur le site Web de l'ARC.